**Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)**

# Rapport sur la situation générale des Droits Humains en Haïti au cours de l'année 2008

**Avril 2009**

# SOMMAIRE


| | | PAGES |
|---|---|---|
| | **Introduction** | **2** |
| **I.** | **Evénements Politiques en 2008** | **2** |
| 1. | Insécurité | 3 |
| 2. | Violences faites aux Femmes | 5 |
| 3. | Parlement Haïtien | 6 |
| 4. | Mise en place d'un nouveau gouvernement | 7 |
| 5. | Corruption au sein de l'administration publique | 8 |
| | a) Corruption au sein de l'ONA | 9 |
| | b) Corruption au sein de l'appareil judiciaire | 9 |
| | c) Corruption dans les mairies | 10 |
| 6. | Travail de la MINUSTAH | 11 |
| | a) Opération avec la PNH pour déloger les bandits | 11 |
| | b) Intervention au niveau de la frontière haitiano-dominicaine | 12 |
| | c) Apport à la commission de Vetting | 13 |
| | d) Appui à la CNDDH | 13 |
| | e) Intervention suite à des catastrophes naturelles | 13 |
| **II.** | **Police Nationale d'Haïti** | **13** |
| 1. | Conditions générales de rétention et conditions de travail des agents de la PNH | 14 |
| | a) Conditions générales de rétention | 14 |
| | b) Conditions de travail des agents de la PNH | 14 |
| 2. | Travail de la PNH | 15 |
| 3. | Agents de la PNH victimes de l'insécurité | 16 |
| 4. | Policiers faisant l'objet de mesures administratives | 18 |
| **III.** | **Appareil Judiciaire** | **20** |
| 1. | Parquet de Port-au-Prince | 21 |
| 2. | Assises criminelles | 22 |
| 3. | Mineurs en conflit avec la Loi | 23 |
| **IV.** | **Centres de détention** | **24** |
| 1. | Agents de la DAP et population carcérale | 24 |
| 2. | Conditions du fonctionnement des agents de la DAP | 26 |
| 3. | Conditions générales de détention | 26 |
| 4. | Détenus décédés | 27 |
| 5. | Programme de Réinsertion | 28 |
| 6. | Cas de commissariats convertis en prisons | 29 |
| 7. | Cas d'évasion | 29 |
| **V.** | **Situation des Droits Economiques et Sociaux en 2008** | **31** |
| 1. | Droit à la Santé | 31 |
| 2. | Droit à l'Education | 32 |
| 3. | Droit à l'alimentation | 33 |
| 4. | Droit au Travail et à la liberté syndicale | 34 |
| | **Commentaires et Recommandations** | **34** |

# INTRODUCTION

Au cours de l'année 2008, plusieurs événements douloureux qui mettent à nu la faiblesse des institutions de l'Etat sur les plans politique, économique et social se sont produits en Haïti. Des catastrophes ont été enregistrées, provoquant des pertes en vie humaine et des dégâts matériels importants. Ajoutées à cela, l'insécurité et la cherté de la vie ont défrayé la chronique. Tous les secteurs ont été touchés par les diverses crises qui ont frappé le pays. La corruption s'érige en système au point qu'Haïti est classée, sur cent-quatre-vingt (180) pays, au rang des quatre (4) pays les plus corrompus du Monde, selon un rapport de *Transparency International*.

Toujours au cours de la période susmentionnée, deux (2) gouvernements se sont succédé mais aucun d'entre eux n'a su faire montre de sa volonté de respecter les obligations contractées par le pays, en matière des droits humains. Conséquemment, la situation générale des droits humains a été au centre des préoccupations constantes des divers secteurs de la vie nationale.

Aussi, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) se propose-t-il de faire le bilan de l'année 2008 en matière des droits humains en mettant en exergue tous les faits saillants qui ont marqué cette période.

## I. EVENEMENTS POLITIQUES EN 2008

Le 1er janvier 2008, le chef de l'Etat, Monsieur René Garcia PREVAL a prononcé son discours de circonstances dans lequel il a fait état de l'augmentation des recettes publiques et de la disponibilité de ressources en provenance de la communauté internationale. Il a de plus ajouté qu'en matière d'investissement, il faudrait se pencher sur la construction, dans les cent-quarante (140) communes, de complexes culturels et sportifs dotés de systèmes informatiques de manière à faciliter la création d'emploi. Il a aussi proposé de relancer un programme de confection d'uniformes et de vêtements qu'il avait institué lors de son premier mandat en 1996 – 2001. La production de jus de fruit et la pisciculture devraient aussi être développées. En ce qui a trait à la cherté de la vie le Président propose la relance des productions agricole et artisanale.

Sur le plan de la sécurité publique, le Président se montre satisfait des actions entreprises par la Police Nationale d'Haïti (PNH), de concert avec la Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour faire disparaître les groupes armés. Il est aussi satisfait des résultats obtenus dans le domaine du désarmement.

Cependant, les faits parlent d'eux-mêmes.

## 1. Insécurité

De janvier à décembre 2008, trois-cent-dix (310) personnes sont tuées par balles, *deux cent quatorze* (214) sont enlevées, *deux cent quatre vingt cinq* (285) autres sont blessées dont *quatre vingt dix* (90) à l'arme blanche et *cent quatre vingt quinze* (195), par balles. Citons à titre d'exemple :

- ✓ Le 8 janvier 2008, à la 3ème Avenue du Travail, Belourdy DUMORNAY, un employé de la ***Digicel***, connu encore sous le nom de ***Baby***, âgé de 29 ans est tué par balles ;

- ✓ Le 9 janvier 2008 Sadrac SANON, un étudiant en 4ème année de génie à l'université Leconte est tué par balles devant son établissement alors qu'il s'apprêtait à investir la cour de l'université ;

- ✓ Le 19 janvier 2008, Alain PROPHETE, responsable du Commissariat de ***Hinche***, est décédé au volant de son véhicule après avoir reçu en plein visage un projectile. Deux (2) autres personnes auraient aussi trouvé la mort lors de cette fusillade ;

- ✓ Le 27 janvier 2008, Saendy ARISTIDE, un bébé de six (6) mois est enlevé pour être exécuté à l'***Arcahaie***. Son corps sera retrouvé le 2 février dans une ravine de la localité de ***La Vigne*** ;

- ✓ Le 31 janvier 2008, David, un écolier de la 7ème année fondamentale au ***Lycée Anténor Firmin***, âgé de 10 ans, est tué au centre commercial de ***Port-au-Prince***, au cours d'échanges de tirs entre la PNH et des individus armés ;

- ✓ Le 2 février 2008, Willes JOSEPH, un cadre de la Banque de la République d'Haïti (BRH) est assassiné après avoir passé plusieurs jours entre les mains de ses ravisseurs ;

- ✓ Le 7 février 2008, des échanges de tirs entre policiers et individus armés, enregistrés au centre ville font deux (2) morts : Moïse CALIXTE, un agent de sécurité et un rançonneur dont le nom n'est pas connu, ainsi que deux (2) blessés : Bertine ZAMOR, une détaillante et un des rançonneurs ;

- ✓ Le 17 mars 2008, une étudiante en médecine, Bétina CLEMENT est enlevée puis libérée le surlendemain contre rançon ;

- ✓ Le 18 mars 2008, une femme ainsi que son bébé de dix-sept (17) mois sont enlevés chez eux ;

- ✓ Le 12 avril 2008, un policier de la UNPOL Aminu NAGYA, de nationalité nigérienne est tué par des inconnus armés à la rue Docteur Aubry, non loin de la Cathédrale de la capitale ;

- ✓ Dans la nuit du 20 au 21 mai 2008, une étudiante canadienne de l'université Sherbrooke, Nadia LEFEVRE, âgée de trente-deux (32) ans est enlevée en sa résidence, à ***Pétion-ville***. Au même moment, Rebecca DORCEUS, une jeune femme de vingt-cinq (25) ans est enlevée chez elle à ***Santo 25*** ;

- ✓ Le 20 mai 2008, Kareen Xavier GASPARD, âgé de seize (16) ans, est enlevé alors qu'il sortait de son établissement scolaire, ***le Collège Catts Pressoir***. Il est torturé à mort en dépit de la rançon versée par ses parents. Son corps sera retrouvé le 23 mai 2008, non loin de ***Carrefour Péan*** ;

- ✓ Le 2 juin 2008, un enfant de treize (13) ans est enlevé à l'avenue N, alors qu'il se rendait à l'école. Les ravisseurs ont agressé la mère, volé son véhicule, un ***Nissan Sentra*** rouge immatriculé **AA-35711** et ont emmené l'enfant ;

- ✓ Le 29 juin 2008, Carmelissa MERONVIL, une fillette de deux ans et six mois (2 ans 6 mois) est enlevée à ***Delmas 83***. Elle est remise en liberté le 23 juillet 2008 après vingt-cinq (25) jours de séquestration ;

- ✓ Le 14 juillet 2008, trois (3) américains sont enlevés alors qu'ils étaient à bord d'un autobus assurant le trajet Port-au-Prince-Gonaïves ;

- ✓ Le 1er août 2008, deux (2) cadres de la compagnie de ***Sécurité Vertières*** sont blessés par balles par des bandits armés alors qu'ils avaient en leur possession une forte somme d'argent destiné au paiement des employés de la compagnie ;

- ✓ Le 3 novembre 2008, un hold-up à la ***Banque Nationale de Crédit*** de la ***Croix des Bouquets*** est enregistré. Un civil, Henri-Claude MONDESIR est arrêté et quatre (4) policiers sont mis en isolement ;

- ✓ Le 29 novembre 2008, Monique PIERRE est assassinée par ses ravisseurs après avoir été enlevée en sa résidence ;

  Toujours le 29 novembre 2008, une dizaine de blessés est enregistrée, suite à l'effondrement d'un mur du bâtiment abritant la ***Téléco*** de sans fil ;

- ✓ Le 27 décembre 2008, à ***Gaspard***, 3ème section communale, localité de ***Saint Louis du Nord***, au moins quatre (4) individus armés ont ouvert le feu sur Marc FREDERIC, oncle du narcotrafiquant Alain DESIR. Il est atteint d'une balle à l'abdomen.

Parallèlement, les haïtiens ont continué à prendre des embarcations de fortune pour se rendre aux Etats-Unis d'Amérique. Cette situation est due aux conditions économiques difficiles dans le pays. Dans la nuit du 10 au 11 mai 2008, treize (13) personnes ont péri dans un naufrage. Il s'agit de :

- ✓ Wilterson JULES ;
- ✓ Evenson PIERRE ;
- ✓ Merlotte ANTOINE ;
- ✓ Mme André PIERRE ;
- ✓ Gertha PIERRE ;
- ✓ Venita PIERRE ;
- ✓ Mme Anoux Borel née Elda ANTOINE ;
- ✓ Evens BELIZAIRE;
- ✓ Sainte Claire SAINTIL ;
- ✓ Lovena FRANÇOIS ;
- ✓ Talie AUGUSTIN ;
- ✓ Gary NAUFRAGE ;
- ✓ Albertine NAUFRAGE.

## 2. Violences faites aux femmes

Au cours de l'année 2008, mille sept cent cinquante (1750) cas de violences sexo-spécifiques ont été enregistrés dont neuf cent treize (913) cas de viols et trois (3) cas d'assassinats, deux cent quatre-vingt huit (288) cas de violences conjugales et cinq cent quarante six (546) cas de violence physique dont le cas de Martine LINDOR qui, le 25 janvier 2008 à ***Petit-Goave***, est battue par son concubin jusqu'à perdre son œil gauche. La PNH de ***Petit-Goave*** a procédé à l'arrestation du sieur Berthony SAGESSE, dans le délai de la flagrance. Le même jour, sur intervention du juge d'instruction Hévince ELTIMARD, Berthony SAGESSE sera libéré. Il a depuis, pris la fuite. ***(Sources : Sofa, RNDDH)***

## 3. Parlement Haïtien

Les élections prévues en novembre 2007 n'ont pas eu lieu. Conséquemment, les mandats de dix (10) des sénateurs qui devaient arriver à terme le deuxième lundi du mois de janvier 2008 ont été prorogés jusqu'au 8 mai 2008, suite à un accord conclu entre l'Exécutif et le Sénat, ce dans un souci de permettre aux dix (10) sénateurs concernés de boucler leur mandat de deux (2) années pour lesquelles ils ont été élus.

Le 19 janvier 2008, lors des élections pour la mise en place d'un nouveau bureau, le Sénateur Rudolph BOULOS a été élu vice-président du bureau du Sénat. L'élection du Sénateur BOULOS a provoqué des remous parmi ses pairs. Plusieurs Sénateurs se sont prononcés contre l'élection de ce dernier, arguant qu'il est de nationalité américaine. A cet effet, une commission a été créée par le grand corps, pour enquêter sur la nationalité des Sénateurs et des membres du gouvernement Alexis – Préval d'alors. Le 12 avril 2008, la commission a remis son rapport dans lequel elle a recommandé le renvoi du Sénateur BOULOS du grand corps. Une résolution a été prise par le Sénat, taxant le Sénateur BOULOS d'usurpateur de titre et demandant de rayer le nom de ce dernier de la liste des ***Sénateurs de la République***. Une action en justice a été intentée par Rudolph BOULOS par devant le Tribunal de Première Instance de Fort-Liberté. Une décision en faveur du Sénateur a été rendue le 13 juin 2008, exigeant le Sénat à revenir sur sa décision. A date aucune suite n'est donnée à cette décision. Toutefois, le 16 juin 2008, les Sénateurs se sont rétractés à travers une résolution restaurant dans ses fonctions le Sénateur BOULOS qui cependant, n'a toujours pas repris fonction.

Le 1er avril 2008, lors d'une séance sur le bilan de l'ancien bureau de la chambre des députés, le Député de ***Jérémie*** Joseph Isidor MERCIER et celui de Léogane, Anthony DUMONT, tous deux (2) du ***Rassemblement des Démocrates Nationaux Progressistes*** (RDNP) ont engagé une discussion au cours de laquelle un huissier attaché à la ***Chambre des Députés***, Antonio Pierre-Louis CELESTIN aurait reçu une balle, tirée par l'arme du député Joseph Isidor MERCIER.

Après le passage des quatre (4) tempêtes tropicales sur Haïti, le 9 septembre 2008, le corps législatif haïtien a voté une loi sur l'état d'urgence accordant des pouvoirs exceptionnels aux autorités publiques comme en période de crises graves, pour faire face à des situations de perturbation grave de l'ordre public, à des catastrophes naturelles et à la paralysie des services essentiels dans des situations où il est parfois impossible d'assurer l'approvisionnement en produits de première nécessité à des populations entières dans des zones importantes du territoire national. Cette loi autorise le gouvernement à faire les dépenses jugées nécessaires sans tenir compte de la Loi budgétaire et des règles de procédure pour des achats publics.

En septembre 2008, l'état d'urgence a été décrété sur toute l'étendue du territoire national pour une période de trois (3) mois. Une prolongation d'un (1) mois a été accordée à l'échéance du premier délai. Suite à la timide réponse de la communauté internationale quant à l'appel du Président Préval pour venir en aide à Haïti, après le passage des cyclones, le gouvernement a décidé d'utiliser les fonds provenant de l'accord ***Petro Caribe***. Ce montant est estimé à cent quatre vingt dix-sept millions (197.000.000) de dollars américains qui ont été débloqués au profit des victimes des tempêtes tropicales.

## 4. Mise en place d'un nouveau gouvernement

Du 3 au 11 avril 2008, des manifestations violentes contre la cherté de la vie ont éclaté dans diverses zones du pays. Ces manifestations se sont soldées par au moins quatre (4) morts et des dégâts matériels importants. Dans la foulée, seize (16) sénateurs ont adressé une correspondance au Premier Ministre d'alors, Jacques Edouard ALEXIS, l'enjoignant à remettre sa démission dans les *soixante-douze* (72) heures, sinon, le Premier Ministre serait interpellé pour un vote de censure.

Le 12 avril 2008, les membres du ***Cabinet Ministériel*** ainsi que le Premier Ministre d'alors, Jacques Edouard ALEXIS, se sont présentés au ***Sénat de la République.*** Le Premier Ministre a été censuré par seize (16) voix pour contre une (1) abstention. Au moment de la présentation du gouvernement au Sénat, le Président de la République, en compagnie du Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et aux Ressources Naturelles rencontraient, au ***Palais National,*** des importateurs de riz en vue d'analyser les possibilités d'une diminution du prix du riz sur le marché local.

Une réunion des bailleurs de fonds en Haïti prévue pour le 25 avril 2008 a été reportée sine die en raison du renvoi du gouvernement.

En remplacement du Premier Ministre démissionnaire, le Président René Garcia PREVAL a désigné successivement Pierre Eric PIERRE et Robert MANUEL. Tour à tour, ces personnalités ont été rejetées pour des raisons techniques liées à leur état civil. Pendant plus de quatre (4) mois, le pays est dirigé par un gouvernement démissionnaire.

Au mois d'août, Madame Michèle Duvivier PIERRE-LOUIS est désignée par le chef de l'Etat. Ce choix a suscité maintes réactions controversées dans la société haïtienne. La moralité de Madame PIERRE-LOUIS a été questionnée dans certains milieux. Toutefois, elle est parvenue à surmonter les obstacles et le 17 juillet 2008 la Chambre des Députés a ratifié le choix de Madame PIERRE LOUIS. Cependant, au niveau du Sénat, le quorum requis ayant été fragilisé à cause du départ des dix (10) Sénateurs ajouté au renvoi du Sénateur BOULOS ainsi qu'au décès du Sénateur Noël Emmanuel LIMAGE le 20 janvier 2007, le vote de ratification de madame PIERRE LOUIS a été l'objet de la pire forme de marchandisation, où chaque Sénateur faisait des réclamations de poste dans l'administration publique, au bénéfice de son parti politique.

Le 25 août 2008, sans la ratification du Sénat, un arrêté du Premier Ministre ratifié, contresigné par le chef de l'Etat nomme les membres du Cabinet Ministériel. Le gouvernement organise une forme de passation de pouvoir dans la confusion la plus totale. Ceci a provoqué la contestation de partis politiques, de certains parlementaires et de certains groupes organisés de la société. Le Premier Ministre démissionnaire s'efface, le nouveau gouvernement hésite à assumer un acte considéré comme un véritable accroc à la Constitution de 1987. Un groupe de Sénateurs appelle au retrait de l'arrêté nommant les ministres avant toute séance de ratification au ***Sénat de la République***, faisant miroiter le spectre d'un bras de fer entre l'Exécutif et le ***Sénat de la République***.

Dans cette atmosphère de confusion, le Président René Garcia PREVAL, dans une intervention télévisée du mardi 2 septembre 2008, ordonne aux membres du nouveau Cabinet Ministériel de regagner immédiatement leur poste.

Le 3 septembre 2008, un communiqué de presse émanant de la Présidence annonce le retrait de la décision du chef de l'Etat d'installer le Cabinet Ministériel sans le vote de l'énoncé de la politique générale du Premier Ministre par le Sénat. Le même communiqué annonce la tenue d'une séance au Sénat pour la ratification de la déclaration de politique générale de Madame PIERRE LOUIS au jeudi 4 septembre. Ce fut donc un communiqué de la Présidence annonçant la tenue d'une séance au Grand Corps avec à la clef le résultat à l'avance du vote attendu après plus de quatre (4) mois de crises, de tergiversations, de négociations non transparentes. Et, comme prévu, le 4 septembre 2008, le ***Sénat de la République*** a ratifié l'énoncé de la politique générale du Premier Ministre Michèle Duvivier PIERRE LOUIS. Le lendemain, soit le 5 septembre, le nouveau gouvernement est installé avec la reconduction de huit (8) ministres du cabinet ministériel de Jacques Edouard ALEXIS.

## 5. Corruption au sein de l'administration publique

Dans un discours prononcé le 17 mai 2007, le président René Garcia PREVAL a affirmé s'être donné pour tâche de combattre la corruption sous toutes ses formes. Il a fait appel aux responsables de l'Etat en vue de sévir contre ce fléau qui selon lui, est à la base de la situation difficile dans laquelle évolue le pays.

En réalité, la lutte contre la corruption en Haïti se fait de manière sélective. Plusieurs rapports ont été produits par l'***Unité de Lutte Contre la Corruption*** (ULCC) et acheminés aux autorités judiciaires pour les suites légales. Cependant, peu de suite a été donnée à ces rapports. Selon un rapport du ***Transparency International*** sur l'indice de perception de corruption, publié le 24 septembre 2008, Haïti est classé cent soixante dix-septième (177ème) sur cent quatre-vingt (180) pays, soit l'un des quatre pays les plus corrompus du Monde. De plus, le 17 septembre 2008, un rapport des autorités américaines indique qu'Haïti est l'un des vingt (20) principaux pays où transite la drogue.

Des actes de corruption, de malversation et d'administration frauduleuse sont constamment dénoncés dans les administrations publiques notamment au sein de l'OAVCT, des Archives Nationales, de l'ONA, des Télécommunications d'Haïti S.A.M., des ministères, de l'appareil judiciaire, des mairies, etc. Citons entre autres :

### a) Corruption au sein de l'ONA

Des parlementaires, des proches du pouvoir exécutif, de connivence avec le directeur de l'***Office National d'Assurances Vieillesse*** (ONA) d'alors, Sandro JOSEPH, sont cités dans la dilapidation du trésor de l'ONA, sous forme de montants alloués pour les activités carnavalesques, de prêts, etc.

A l'occasion du carnaval 2007, les allocations varient de vingt-cinq mille (25.000) à trois millions (3.000.000) de gourdes. Le montant total distribué lors des festivités carnavalesques de 2007 est estimé à quarante-six millions cent quatre-vingt seize mille et trois cent quatre-vingt dix-sept (46.196.397) gourdes. Les bénéficiaires sont entre autres, vingt (20) particuliers, quinze (15) entreprises commerciales, cinquante (50) groupes musicaux, quinze (15) organisations, vingt-deux (22) organes de presse, deux (2) ministères, deux (2) maires, quarante-neuf (49) députés et cinq (5) sénateurs, selon un rapport de l'ULCC, publié en 2009.

De plus, les prêts consentis aux parlementaires et aux proches du pouvoir s'échelonnent sur des périodes allant jusqu'à cinquante (50) ans, à des taux dérisoires. Dans cette atmosphère de gabegies administratives, l'ancien directeur de l'ONA, Sandro JOSEPH s'est cru autorisé à disposer des fonds des assurés de l'ONA à des fins personnelles.

### b) Corruption au sein de l'appareil judiciaire

Dans différentes juridictions du pays, des magistrats ont été, au cours de l'année 2008, cités en raison de leur implication dans des actes de corruption. En témoignent ces exemples :

- ✓ Le doyen du Tribunal de Première Instance de ***Saint-Marc***, Ramon GUILLAUME, est dénommé le ***juge de l'habeas complice***, tant il s'est spécialisé dans la libération des personnes arrêtées, après arrangements avec les défenseurs de la cause, en utilisant la procédure en ***habeas corpus***. Il s'est penché même sur des dossiers pendants au Cabinet d'Instruction, banalisant ainsi les enquêtes judiciaires ;
- ✓ Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Civil des ***Cayes,*** Joseph Eugène HYACINTHE ainsi que le Doyen du Tribunal, MILIEN sont révoquées le 22 juin 2008. Ils auraient reçu de l'argent pour procéder à la libération de deux (2) narcotrafiquants répondant aux noms de Alain MATHURIN et Jean BAPTISTE ;

- ✓ Le 12 novembre 2008, l'appareil judiciaire de Port-de-Paix, accompagné d'agents de la PNH s'est transporté au domicile d'Alain DESIR, arrêté au cours du mois d'octobre pour son implication dans le trafic illicite de stupéfiants. Cette perquisition s'est transformée en une véritable scène de pillage où des magistrats, des agents de l'ordre public, des greffiers ont volé des objets de valeur ainsi qu'une forte somme d'argent dont le montant n'est à date pas connu. Suite à ce pillage, d'autres personnalités telles que des avocats ont reçu leur part du butin. Le 27 décembre 2008, l'oncle d'Alain DESIR, Frédéric MARC a été agressé par balles par au moins quatre (4) individus armés. Il est décédé quelques mois après, des suites de ses blessures.

  Par la suite, au moins sept (7) personnes, membres de l'appareil judiciaire de Port-de-Paix sont arrêtés et emmenées à Port-au-Prince. Il s'agit des juges de paix Saint Marc BOUQUET et Jean Mathieu DORVILUS, des greffiers Louis Albert LORISTON et Gaby DORELIEN, du commis greffier Dumas Louis DOR, de deux (2) secrétaires du Parquet, Sainvilia SAINT-CHARLES et Kerline JEAN ;

Dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, au cours de l'année 2008, la justice haïtienne a mis sous scellés plusieurs biens immobiliers de narcotrafiquants détenus pour la plupart aux Etats-Unis d'Amérique. Ces biens ont été déclarés patrimoines nationaux.

L'ex-administrateur du Ministère des Affaires Etrangères, Harold BRUNOT est condamné le 7 janvier 2008 par la ***Cour des Comptes et du Contentieux Administratif*** à restituer la somme de *soixante-seize millions* (76.000.000) de gourdes détournée sous son administration ;

### c) Corruption dans les mairies

Plusieurs mairies du pays sont décriées par la population en raison des actes de gabegies administratives. Citons entre autres :

- ✓ Le maire titulaire de ***Tiburon***, Miclair MERVEILLE aurait pris la fuite depuis le mois de juin 2008 avec en sa possession, une forte somme d'argent destiné à l'exécution de divers projets sociaux dans la commune ;

- ✓ Le maire de ***Léogane,*** Santos ALEXIS serait accusé d'avoir détourné plus de vingt millions (20.000.000) de gourdes. Le 20 octobre 2008, il est arrêté dans la matinée, à ***Malpasse,*** alors qu'il se trouvait à bord d'un autobus ;

- ✓ Le maire de ***Savanette,*** Jeantès TELFORT serait impliqué dans le détournement de plusieurs millions de gourdes, alloués dans le cadre de l'état d'urgence. Le 5 novembre 2008, des membres de plusieurs organisations de la commune de ***Savanette*** ont fermé la porte de la mairie pour mauvaise gestion ;

- ✓ Le 13 mars 2008, le Maire de ***Bainet,*** Lesly LAFAILLE est arrêté à l'***Aéroport International Toussaint Louverture*** pour détournement de fonds.

## 6. Travail de la Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

Dans sa résolution du 15 octobre 2007, le Conseil de Sécurité renouvelle le mandat de la MINUSTAH pour une durée d'une année et lui demande entre autres de continuer à :

- ✓ *Appuyer la PNH* et de continuer à *lutter contre la violence communautaire* notamment en appuyant la *Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion* et en centrant ses efforts sur des *projets à forte intensité de main d'œuvre ;*

- ✓ *Prendre les mesures nécessaires pour que l'ensemble du personnel de la MINUSTAH observe scrupuleusement la politique de tolérance zéro mise en œuvre par l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des violences sexuelles et de le tenir informé ;*

- ✓ *Fournir l'appui nécessaire dans des domaines comme la restructuration du Ministère de la Justice et de la sécurité publique, l'habilitation des magistrats, l'aide juridique aux plus vulnérables et la modernisation de la législation ;*

- ✓ *S'investir dans la surveillance de la frontière haïtiano-dominicaine pour prévenir le trafic de tout matériel illicite ou toute autre forme de trafic.*

### *a) Opérations avec la PNH pour déloger des bandits*

Au cours de l'année 2008 la MINUSTAH et la PNH ont poursuivi les opérations pour déloger les groupes armés dans les principales zones à risque du pays. Cependant s'il est vrai que les chefs de gang sont chassés, l'Etat ne s'est pas renforcé dans ces zones. Les quelques rares chefs de gangs arrêtés et incarcérés ne sont pas encore jugés. La politique mise en place pour lutter contre la violence communautaire ne donne pas de résultats car, les groupes armés délogés, sont toujours en possession de leurs armes et sont susceptibles de réinstaller leurs groupes dans d'autres localités du pays.

Parallèlement, les dommages collatéraux enregistrés à la suite des interventions de la MINUSTAH sont importants. Des individus, toutes catégories confondues, sont blessés ou tués. La MINUSTAH invite toujours, à grand renfort de publicités, les victimes à porter plainte et à remplir un formulaire où elles décrivent l'incident et évaluent même le montant d'indemnisation qui doit leur être versé. Ceci constitue un manque d'égard aux institutions étatiques établies et un manque de respect pour la dignité humaine. D'autant plus que les organisations de défense et de promotion des droits humains ne connaissent, à date, aucun cas où un versement a été fait. Ce système s'est donc révélé un échec. L'exemple le plus frappant est celui du jeune Stéphan DUROGENE étudiant en troisième (3ème) année au *Centre de Formation Classique et Economique* (CFCE) qui, le 20 décembre 2006, passait près du sous-commissariat de Delmas 62. Il rentrait chez lui lorsque des agents de la MINUSTAH, pour disperser une foule massée aux alentours du sous-commissariat, ont tiré à hauteur d'hommes, faisant plusieurs victimes dont Stéphan DUROGENE qui a reçu des projectiles à l'œil gauche. Les nerfs optiques de cet œil ont été atteints. Le 9 janvier 2007, il a porté plainte à la section des droits humains de la MINUSTAH. A date, l'enquête de la MINUSTAH n'a pas abouti. Les chances qu'avait la victime de se faire opérer pour recouvrer la vue se sont depuis, énormément amoindries.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la MINUSTAH a lancé, le 8 décembre 2008, une opération de sécurisation baptisée ***Bouclier Bleu***, en appui au plan de sécurité urbaine de la PNH. Cette opération est mise en œuvre dans plusieurs villes du pays notamment le ***Cap-Haïtien***, les ***Gonaïves*** ;

Si la MINUSTAH et la PNH se sont entendus pour mener des opérations conjointes, la collaboration entre ces deux (2) entités n'est pas toujours évidente. En effet, plusieurs incidents témoignent d'un manque de collaboration flagrante. Citons à titre d'illustration :

- ✓ Le 29 mai 2008, le policier Lucknis JACQUES, affecté au Commissariat de Cité Soleil a été molesté par des agents de la MINUSTAH ;

- ✓ Le 6 août 2008, tôt dans la matinée, des soldats du contingent brésilien, logés dans le bâtiment abritant le commissariat de Cité Soleil ont brutalisé deux (2) policiers Donson BIEN-AIME, et Onald DENIS, respectivement $A_2$ ET $A_3$ de la PNH affectés au Commissariat de Cité Soleil ;

***b) Intervention au niveau de la frontière terrestre haïtiano-dominicaine***

Bien que présente, la MINUSTAH n'exerce aucun contrôle au niveau de la Frontière haïtiano-dominicaine. Le trafic des enfants haïtiens est monnaie courante et des haïtiens meurent quotidiennement en essayant de traverser la frontière.

### *c) Apport à la commission de Vetting*

La MINUSTAH fait partie d'une commission de *Vetting* créée depuis l'année 2006. Plusieurs enquêtes ont été menées et des rapports ont été dressés cependant, aucune suite n'a été donnée vu que la commission devant statuer sur les recommandations des rapports n'est pas encore créée.

### *d) Appui à la CNDDR*

La MINUSTAH apporte son soutien à la Commission Nationale de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (CNDDR), une commission créée par le président René Garcia PREVAL, le 29 août 2006 mais décriée en raison de la présence en son sein d'individus notoirement connus pour leur implication et leur participation dans des actes de violence, notamment *l'opération Bagdad*. Cette commission travaille dans la plus grande opacité, elle n'a jusqu'à date, présenté aucun bilan de son action. Par ailleurs, comme preuve flagrante de l'échec de cette commission, considérons le fait qu'Haïti n'ait pas présenté son rapport lors de la troisième réunion biennale des Etats pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York du 14 au 18 juillet 2008. Les armes qui ont endeuillé la population sont encore en possession de leurs détenteurs. La construction de l'Etat et le renforcement des institutions démocratiques sont restés au stade de simple promesse. Haïti est plus que jamais considérée comme un Etat en faillite.

### *e) Interventions suite à des catastrophes naturelles*

La MINUSTAH est intervenue à plusieurs reprises dans des cas de catastrophes naturelles ayant frappé le pays, particulièrement lors des dernières intempéries qui ont fait plusieurs victimes. Cependant, les moyens dont disposent les casques bleus en matière de gestion des crises et désastres sont très limités.

## II. POLICE NATIONALE D'HAÏTI (PNH)

Les commissariats et sous-commissariats du pays font face à divers problèmes récurrents. D'une part, les conditions de rétention des personnes arrêtées et gardées en rétention, débouchent sur des violations graves de droits humains. D'autre part, quand les agents de la PNH ne sont pas directement impliqués dans des actes de violations des droits humains, ils font preuve de passivité, souvent liée à un problème de moyens. A titre d'exemple :

- ✓ Le 28 janvier 2008, deux (2) individus Butho OCTANCILE et Adulte OMANE sont lynchés au commissariat de l'***île à Vache***, en présence de cinq (5) agents ;

- ✓ Le policier Wilfrid SAINVIL, $A_4$, affecté au sous-commissariat de ***Baptiste*** est accusé d'assassinat sur Sainvilma LOUISSAINT, alias Tinom et Chérisanne MAURISSAINT, tous deux (2) tués dans la nuit du 3 au 4 mai 2008 ;

- ✓ Le 29 octobre 2008, le journaliste Fritzner PHILOGENE de ***Radio Express de Jacmel*** et correspondant de ***Radio Ibo*** est brutalisé par des agents de la PNH.

Au cours de l'année 2008, si certains commissariats tels ceux de ***Portail-Léogâne***, de ***Carrefour du Fort***, de ***Bon-Repos***, de ***Pétion-ville*** et de ***Port-au-Prince***, ont respecté le délai de quarante-huit (48) heures pour déférer les retenus par devant les tribunaux, d'autres tels que celui de ***Petit-Goâve*** où une cellule peut contenir à la fois plus d'une soixantaine de personnes, constituent une source constante de violations.

## 1. Conditions générales de rétention et conditions de travail des agents de la PNH

### *a) Conditions générales de rétention*

Dans les gardes à vues, les retenus font face à des problèmes structurels au même titre que les détenus dans les centres de détention. Les cellules regorgent de personnes, l'eau courante fait défaut, les retenus atteints de maladies contagieuses ne sont pas toujours séparés des autres. Conséquemment, des odeurs nauséabondes dues à la mauvaise aération des cellules de rétention et au manque de nettoyage de celles-ci portent les personnes en rétention à évoluer dans une situation d'insalubrité sans précédent. Nous pouvons prendre à titre d'exemples les commissariats de ***Port-au-Prince***, de ***Cazeau***, de ***Petit-Goâve***, de la ***Croix-des-Bouquets,*** etc.

### *b) Conditions de travail des agents de la PNH*

Les commissariats du pays ne disposent pas d'eau potable. Pour leur utilisation personnelle, il revient aux policiers de se pourvoir en eau. Dans certaines zones, telles que ***Grand-Goâve***, les policiers sont obligés de se rendre à la rivière pour leur douche, lorsque les riverains ne sont pas disposés à leur fournir de l'eau à cet effet. Plusieurs commissariats pourvus de dortoirs, disposent de lits qui n'ont cependant pas de matelas, ce qui rend leur utilisation impossible. Le problème de l'électricité étant national, les commissariats du pays sont privés de courant de ville. Dans certains d' entre eux, il y a des sources d'énergie alternative, dans d'autres, les policiers utilisent des bougies ou des lampes à gaz la nuit comme moyen d'éclairage. Citons les commissariats de ***Thomazeau***, de ***Grand-Goâve***.

Dans certains autres centres de rétention, l'alimentation en électricité dépend des agents de la MINUSTAH ou de certains riverains. Par exemple, la ***Radio Zénith F.M***. alimente en électricité le sous-commissariat de Bon-Repos. Le

sous-commissariat de Cazeau est alimenté en énergie par une institution commerciale dénommée ***Frechè Lokal***.

## 2. Travail de la PNH

La PNH a traité, au cours de l'année 2008, quatorze mille cinq cent quatre-vingt dix (14.590) dossiers dont entre autres :

- ✓ *Quatre mille cent trente deux* (4.132) cas de voies de fait et agressions ;
- ✓ *Trois mille cinquante neuf* (3.059) cas de vols simples ;
- ✓ *Deux cent quatorze* (214) cas d'enlèvement dont la plupart est suivi de séquestration ;
- ✓ *Deux cent cinquante* (254) tentatives d'assassinats ;
- ✓ *Deux cent quatorze* (214) homicides involontaires ;
- ✓ *Cent quatre vingt quinze* (195) blessures par balles ;
- ✓ *Cent quatre vingt douze* (192) meurtres par balles ;
- ✓ *Cent quatre vingt deux* (182) enquêtes de la justice ;
- ✓ *Cent soixante douze* (172) cas de détention illégale d'armes à feu.

La PNH a travaillé, en 2008, sur *quatorze mille cinq cent quatre vingt dix* (14.590) dossiers qui ont débouché sur l'arrestation de *dix sept mille cent soixante-neuf* (17.169) personnes pour la plupart, en raison de leur probable implication dans la perpétration d'actes de banditisme, d'association de malfaiteurs, d'enlèvement et de séquestration de personnes, etc. Il s'agit entre autres des personnes suivantes :

- ✓ Le 2 janvier 2008 Pascal CLERGE connu sous le nom de ***Zamorano*** ou encore Dilou est arrêté à la ***Plaine du Cul-de-Sac*** par la police de la ***Croix-des-Bouquets.*** Il est libéré le 9 janvier 2008 par le ***Parquet de Port-au-Prince*** ;
- ✓ Le 10 janvier 2008, la PNH a procédé à l'arrestation d'un adolescent de quinze (15) ans, du nom de Diego LAMBERT alias Ti Diego, dans le cadre de l'enquête sur l'enlèvement, la séquestration suivis de l'assassinat de Marie Natacha Kerbie DESSOURCES ;
- ✓ Le 19 janvier 2008, Zacharie MULLER est arrêté par la police de la ***Croix-des-Bouquets*** pour actes de violence et association de malfaiteurs ;

- ✓ Le 29 janvier 2008, Réginald BERTHOLD alias ***Jean Philibert*** est arrêté à ***Jacmel***, 13ème section ***Lavanneau***. Il faisait l'objet d'un avis de recherche de la PNH ;

- ✓ Le 24 février 2008, Gaston JOSEPH est arrêté pour son implication dans l'assassinat du Consul Honoraire Français Paul Henry MAURAL, tué par balles en 2005 ;

- ✓ le 27 mars 2008, l'ancien Commissaire de Police Ruval GUANO est arrêté pour son implication dans un cas d'enlèvement ;

- ✓ Le 18 juin 2008, Pierre GASCOVE, alias ***Bobo*** l'un des kidnappeurs les plus recherchés par la PNH est arrêté à la rue ***Joseph Janvier***. Il serait impliqué dans plus de 95% des cas d'enlèvements perpétrés à ***Fermathe*** ;

- ✓ Le 14 novembre 2008, huit (8) employés de l'***Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti*** (HUEH) sont arrêtés sous ordre express du premier ministre Michèle Duvivier PIERRE-LOUIS pour association de malfaiteurs et vol au préjudice de l'HUEH. Il s'agit de :

    - Noël Frantzy ;
    - Berjuste Evelte ;
    - Sergot Castor ;
    - Mérite Mérilien ;
    - Dorvil Hermcy ;
    - César Carlo ;
    - Domond Jeannot ;
    - Yleci Kesnel.

- ✓ Le 13 décembre 2008, un ancien policier, membre du ***Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre***, (CIMO) Jerry LECONTE est arrêté dans le cadre de l'enquête sur l'enlèvement de Djenane LEDAN.

## 3. <u>Agents de la PNH victimes de l'insécurité</u>

Pour l'année 2008, au moins cinq (5) policiers ont perdu la vie dans l'exercice de leur fonction. D'autres sont blessés.

- ✓ Roody MICHEL est tué au Champs-de-Mars le 6 mai 2008 par des individus armés. Son arme de service a été emporté ;

- ✓ Jean Rémy LATAILLAD a reçu un projectile à la tête le 23 août 2008 alors qu'il se trouvait à Cité Soleil. Sa motocyclette a été emportée par son agresseur ;

- ✓ Roberto JEAN LOUIS est tué le 30 octobre 2008 de deux (2) balles alors qu'il se trouvait à la rue Christophe Channel, à carrefour ;

- ✓ Le 2 novembre 2008, le corps du policier Jean-Charles Jean DELOUIS est retrouvé, à l'intérieur d'un bus garé au commissariat des ***Cayes*** ;

- ✓ André NICOLI est tué le 4 décembre 2008 à ***Cité Soleil*** alors qu'il se trouvait dans un restaurant non loin de la gare des ***Gonaïves*** ;

Le 7 octobre 2008, l'agent Jean Wesley PIERRE est enlevé pour être ensuite porté disparu.

Si certains policiers ont été assassinés et enlevés, au moins neuf (9) autres ont été blessés par balles, dans l'exercice de leur fonction.

- ✓ Le policier Lapointe SALOMON est atteint d'une balle à la jambe, le 12 janvier 2008 ;

- ✓ L'agent IV Marte Ronide FONTAINE est touchée de deux (2) balles à l'épaule gauche le 19 janvier 2008. Son mari est tué lors de cette fusillade ;

- ✓ Le commissaire Frantz SAINT ARMAND est atteint de projectiles à l'abdomen en revenant d'une succursale de la UNIBANK, le 2 avril 2008 ;

- ✓ L'agent III Johnny ALPHONSE est blessé par balles à l'avenue Christophe lors d'une manifestation contre la cherté de la vie, le 7 avril 2008 ;

- ✓ L'agent I Réginald LAPRE est blessé au pied gauche après avoir été attaqué par trois (3) individus armés, le 9 avril 2008 ;
- ✓ L'agent I Milk Ulrick MERVEILLE est blessé par balles, le 9 avril 2008 ;

- ✓ L'agent I Jean Quitte SILENCIEUX est atteint de projectiles tirés par des individus armés, le 17 juin 2008 ;

- ✓ L'agent I Ernsio MARCELIN est touché par balles tirées par des individus armés ;

- ✓ L'agent Ludger COQUILLON est blessé au bras par balles tirées par des individus armés qu'il poursuivait, lors d'une enquête.

- ✓ Le 13 décembre 2008, des individus armés ont tenté d'enlever le policier Paul Smith ANNEE. Au cours de cette tentative d'enlèvement, il est atteint d'un projectile à l'épaule gauche.

## 4. Policiers faisant l'objet de mesures administratives

L'Inspection Générale de la PNH, chargée de réguler le comportement des policiers, a, au cours de l'année 2008, mené plusieurs enquêtes sur des policiers impliqués dans des actes de violation des droits humains ou des actes de corruption. En effet, au moins cinquante-six (56) policiers font l'objet de mesures administratives ou sont placés en isolement pour des causes diverses : escroquerie, viol et tentative de viol, meurtre, assassinat, brutalités policières, détention illégale d'armes à feu, trafic illicite de stupéfiants, etc.

Le tableau suivant fournit des informations relatives à ces policiers :

| | NOM ET PRENOMS | MATRICULE | GRADE | DATE |
|---|---|---|---|---|
| 1. | Lafontant Daniel | 05-17-10-08390 | A1 | 11-02-08 |
| 2. | Azard Lené | 11-PP-0862 | A2 | 07-03-08 |
| 3. | Saint Jean Bouchel | 03-14-10-06718 | A1 | 18-03-08 |
| 4. | Alténor Jean | 11-PP-0495 | A3 | 07-04-08 |
| 5. | Michel Evoix | 11-PP-01153 | A2 | 07-04-08 |
| 6. | Georges alexandre | 11-PP-01607 | B3 | 21-05-08 |
| 7. | Désire Jean Roudy | 06-18-04-08635 | A1 | 11-06-08 |
| 8. | Jean Acson | 95-09-03-04613 | A2 | 04-07-08 |
| 9. | Pierre Louis Junior | 06-18-09-08946 | A1 | 18-07-08 |
| 10. | Jacques Fito Exilien | 06-18-10-08980 | A1 | 24-07-08 |
| 11. | Joazil François | 02-13-04-05785 | A2 | 31-07-08 |
| 12. | Alerte Denise | 05-17-05-07970 | A1 | 11-08-08 |
| 13. | Dorléan Wilner | 05-17-02-07752 | A1 | 13-08-08 |
| 14. | Adam ernest | 05-16-01-07290 | A1 | 18-08-08 |
| 15. | Zamor Jorul | 05-17-04-07968 | A1 | 21-08-08 |
| 16. | Laleau Réginald | 03-14-02-0605 | A2 | 25-08-08 |
| 17. | Montalement Hébert | 95-09-05-04786 | A3 | 02-09-08 |
| 18. | Jovial Stanley | 04-15-06-07170 | A1 | 17-09-08 |
| 19. | Appolon Fritz Gérald | 95-02-10-00705 | C1 | 19-09-08 |
| 20. | Sommervil Roberto | 07-19-10-09641 | A1 | 19-09-08 |
| 21. | Bedard Jimmy | 07-19-02-09082 | A1 | 25-09-08 |
| 22. | Sanon Castelhomme | 11-PP-02506 | A2 | 29-09-08 |
| 23. | Thélusma Badinal | 07-19-04-09261 | A1 | 25-09-08 |
| 24. | Bastien John Holly | 95-01-03-00152 | B1 | 02-10-08 |
| 25. | Alcé Raymoncite | 05-16-03-07380 | A1 | 03-10-08 |
| 26. | Duval Jhonny | 05-16-08-07625 | A1 | 03-10-08 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 27. | Joseph Claudin | 03-14-11-06791 | A2 | 03-10-08 |
| 28. | Loréus Jean Renault | 05-16-05-07504 | A1 | 03-10-08 |
| 29. | Louis Jhoss Amel | 07-19-04-09237 | A1 | 06-10-08 |
| 30. | Veillard Evald | 95-09-06-04870 | A3 | 06-10-08 |
| 31. | Saint-juste Jean Evens | 05-16-03-07421 | A1 | 07-10-08 |
| 32. | Fausta Emmanuel | 11-PP-01855 | A2 | 07-10-08 |
| 33. | Lucien Jean Hubert | 95-08-08-04224 | - | 09-10-08 |
| 34. | Charles Jean Claudy | 03-14-05-06231 | - | 09-10-08 |
| 35. | Adonis Esnel | 05-16-02-07335 | - | 09-10-08 |
| 36. | Norgaisse Heleb | 05-16-08-07647 | - | 09-10-08 |
| 37. | Blavette Arsène | 98-10-01-05199 | A2 | 15-10-08 |
| 38. | Alix Félix | 07-19-04-09220 | A2 | 16-10-08 |
| 39. | Verdieu Jacquesaint | 07-19-04-09265 | A1 | 24-10-08 |
| 40. | Adecat Jean Jacquelin | 95-02-09-00642 | A4 | 27-10-08 |
| 41. | Viedaze Viginior | 07-19-06-09393 | A1 | 27-10-08 |
| 42. | Dorsome Muxner | 95-03-11-00752 | A4 | 28-10-08 |
| 43. | Duvers James | 11-PP-0187 | A2 | 30-10-08 |
| 44. | Malheur Valéry | 06-18-02-08547 | A1 | 17-11-08 |
| 45. | Anacréon Bily | 11-PP-02716 | A1 | 20-11-08 |
| 46. | Luin Marcelin | 11-PP-02836 | A1 | 20-11-08 |
| 47. | Jean Sergot | 11-PP-01156 | B3 | 21-11-08 |
| 48. | Joseph Janel | 03-14-08-06514 | A1 | 25-11-08 |
| 49. | Jeanty Pierre Richard | 95-06-03-02377 | A3 | 27-11-08 |
| 50. | Mezile Phontes | 04-15-03-07023 | A1 | 27-11-08 |
| 51. | Charlot Miché | 11-PP-02680 | A1 | 28-11-08 |
| 52. | Edouarzin Yves Sintonor | 95-05-06-01851 | A3 | 28-11-08 |
| 53. | Louis Jeune Pierre Jonas | 95-08-08-04223 | A2 | 5-12-08 |
| 54. | Sanon Louis Marc | 11-PP-01219 | A2 | 10-12-08 |
| 55. | Mézidor Evenous | 03-14-03-06107 | - | 11-12-08 |
| 56. | Augustin Luckner | 03-14-07-06389 | A1 | 28-12-08 |

***Tableau 1***

D'autres policiers aux grades plus élevés ont aussi été arrêtés et incarcérés au cours de cette année. A titre d'exemples :

- ✓ L'ancien responsable de la Police Judiciaire du Nord, l'inspecteur Darnley Louis JEAN, est arrêté puis emprisonné le 10 juillet 2008 pour son implication dans des cas d'enlèvement enregistrés dans le département du Nord ;
- ✓ Le Commissaire Principal Ernst DORFEUILLE ainsi que l'inspecteur César Yvens SULLY, mis en cause dans le dossier de l'enlèvement suivi de l'assassinat de Monique PIERRE sont arrêtés et emprisonnés respectivement les 22 et 4 décembre 2008 ;

- ✓ Le policier Chrismas PERSONNA est recherché pour son implication dans un cas d'enlèvement impliquant aussi l'ancien Commissaire de Police Ruval GUANO.

## III. APPAREIL JUDICIAIRE

Dans le cadre de la réforme de la justice, trois (3) lois ont été votées en décembre 2007. Il s'agit de la loi sur le Conseil Supérieur du Pouvoir judiciaire, la loi sur l'Ecole de la Magistrature et la loi sur le statut de la Magistrature. En 2008, différents secteurs ont été invités par le pouvoir à déléguer leur représentant au sein du ***Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire*** ainsi qu'au sein du ***Conseil d'Administration de l'Ecole de la Magistrature***. Les représentants ont été désignés, cependant aucune suite n'a été donnée pour la mise en œuvre desdits conseils.

A l'instar des autres institutions étatiques, plusieurs faits importants ont marqué l'appareil judiciaire au cours de l'année 2008.

- ✓ Dans le cadre du dossier de l'assassinat du journaliste Brignol LINDOR, le 23 janvier 2008, le juge Emmanuel TATAILLE, Doyen du Tribunal Criminel de ***Petit-Goâve***, siégeant sans assistance de jury a condamné, par contumace, sept (7) personnes. Il s'agit de : Maxi ZEPHYR, Bernard DESAMOUR, Tirésias alias Téré, Mackendi ainsi connu, Fritzner DUVERGE, Belony COLIN et Lionel DOUDOUTE dit Nenèl ;

- ✓ Le 25 février 2008, le juge instructeur Bernard SAIN-VIL a rendu une ordonnance en main levée du mandat d'écrou en faveur du directeur du ***Centre National des Equipements*** (CNE), l'ingénieur Alex LORQUET. Toutefois, les autres personnes arrêtées et incarcérées dans le cadre de ce dossier ont été maintenues en prison jusqu'à la fin de l'année ;

- ✓ Le 29 février 2008, l'ancien juge d'instruction Jean Ostrick HERCULES a succédé à Jean Yves NOËL à la tête de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF), le mandat de ce dernier étant arrivé à terme. Me Jean Ostrick HERCULES est installé le 3 mars 2008. Notons que Me HERCULES était juge d'instruction et faisait partie des neuf (9) magistrats appelés à instruire le dossier de l'assassinat de Jean Léopold DOMINIQUE et de Jean Claude LOUISSAINT. Après quatre (4) mois, il a retourné le dossier au décanat, arguant que sa vie était menacée. Désigné pour travailler sur les rapports administratifs de l'UCREF relatifs à la gestion du gouvernement Aristide/Neptune, il ordonna le blocage des fonds de plusieurs dignitaires lavalas poursuivis pour des crimes économiques. Avec le retour au pouvoir du Président PREVAL en 2006, il a rendu une ordonnance de refus d'informer, libérant les millions de gourdes bloqués, sous prétexte que sa saisine avait été irrégulière. Son mandat, arrivé à terme en 2007 n'a pas été renouvelé ;

Parallèlement, sur le plan international, la justice américaine a condamné à vingt (20) ans d'emprisonnement Widmay DORVILLIER et James PIERRE pour enlèvement et séquestration au préjudice de ressortissants américains.

Le 6 mai 2008, la ***Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme*** a rendu son arrêt dans l'affaire Yvon NEPTUNE contre Haïti relative à l'arrestation et à la détention de ce dernier pour son implication dans les événements ***la Scierie***. Dans cet arrêt, la cour exige à l'Etat Haïtien de mettre en œuvre des réformes nécessaires et adéquates du système judiciaire haïtien et d'adresser les questions relatives aux arrestations arbitraires, aux détentions prolongées avant jugements, aux irrégularités dans les procès et aux conditions carcérales déficientes. La Cour cependant, reconnaît que les normes d'immunité ne peuvent constituer un obstacle aux enquêtes sur les violations des droits humains et que l'insécurité juridique dans laquelle évolue Monsieur Yvon NEPTUNE, libéré pour des raisons humanitaires et non par une décision de justice statuant sur les faits qui lui sont reprochés, doit être résolue par un tribunal haïtien.

## 1. Parquet de Port-au-Prince

Le Parquet de Port-au-Prince est doté, depuis 2007, d'un nouveau bâtiment. De nouveaux véhicules ont été octroyés aux magistrats, dans le souci de faciliter leur déplacement, dans le cadre de leur fonction. Le Parquet de Port-au-Prince compte aujourd'hui vingt et un (21) magistrats.

Des cellules de permanence sont mises sur pied : la permanence physique, la permanence téléphonique et électronique, la permanence de la cellule pour Femmes et Enfants en danger et la permanence au niveau des tribunaux de paix de la juridiction dépendant du Parquet. De plus, le système de roulement des magistrats a été appliqué au niveau de la présence constante et journalière de cinq (5) magistrats au Tribunal de Première Instance de ***Port-au-Prince***. Cette mesure a été prise pour assurer la régularité des sièges civils et pénaux, sachant qu'auparavant, des cas présentés au tribunal étaient renvoyés pour absence de parquetiers.

Le 11 août 2008, suite à un conflit entre le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de ***Port-au-Prince***, Me Claudy GASSANT et le Commissaire de Police de la commune de ***Pétion-ville***, Frantz GEORGES, Me Claudy GASSANT a remis sa lettre de démission au Président de la République. Le lendemain, Me Joseph Manès LOUIS est installé à ce poste par le Ministre de la Justice d'alors, Me René MAGLOIRE.

Parallèlement, le parquet de Port-au-Prince a continué, au cours de l'année 2008, avec les vagues de libérations lancées en 2007.

## 2. Assises criminelles

Tout au long de l'année judiciaire octobre 2007 - septembre 2008, plusieurs juridictions du pays ont organisé des séances correctionnelles et criminelles. En ce qui a trait aux audiences criminelles, l'appareil judiciaire haïtien a entendu *trois cent quatre vingt treize* (393) cas dont *cent quarante quatre* (144) avec assistance de jury et *deux cent quarante neuf* (249) sans assistance de jury. *Cinquante quatre* (54) cas ont été renvoyés. Sur un total de *six cent soixante seize* (676) personnes jugées, *trois cent soixante quatorze* (374) sont condamnées et *cent soixante six* (166) libérées.

*Tableaux résumant les informations des assises*

| **Juridiction** | **# de cas avec jury** | **# de cas sans jury** | **# de cas renvoyés** |
|---|---|---|---|
| Anse à veau | 3 | 5 | 1 |
| Aquin | 6 | 6 | 6 |
| Cap-Haïtien | 8 | 8 | 1 |
| Cayes | 6 | 7 | 6 |
| Coteaux | 8 | - | - |
| Cx des Bouquets | - | 12 | - |
| Fort-Liberté | 7 | 16 | - |
| Gde Rivière du Nord | - | 12 | - |
| Gonaïves | 20 | - | - |
| Hinche | 6 | - | 1 |
| Jacmel | 10 | 26 | 5 |
| Jérémie | 4 | 9 | 4 |
| Mirebalais | 16 | 14 | 1 |
| Miragoane (Chalon) | - | 6 | 1 |
| Petit-Goâve | 8 | 9 | 2 |
| Port-au-Prince | 13 | 104 | 21 |
| Port-de-Paix | 25 | - | 5 |
| Saint Marc | 4 | 15 | - |
| **Total** | 144 | 249 | 54 |

***Tableau 2***

| **Juridiction** | **# de personnes jugées** | **# de condamnées** | **# de libérées** |
|---|---|---|---|
| Anse à veau | 12 | 7 | 2 |
| Aquin | 22 | 9 | 4 |
| Cap-Haïtien | 15 | 11 | 3 |
| Cayes | 20 | 3 | 6 |
| Coteaux | 32 | 10 | 6 |
| Cx des Bouquets | 20 | 15 | 5 |
| Fort-Liberté | 46 | 24 | 22 |
| Gde Rivière du Nord | 13 | 6 | 7 |
| Gonaïves | 36 | 26 | 10 |
| Hinche | 10 | 5 | 3 |
| Jacmel | 78 | 52 | 11 |
| Jérémie | 15 | 10 | 2 |
| Mirebalais | 58 | 34 | 24 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Miragoane | 15 | 13 | 1 |
| Petit-Goâve | 33 | 24 | 7 |
| Port-au-Prince | 207 | 111 | 44 |
| Port-de-Paix | 25 | 14 | 9 |
| Saint Marc | 19 | - | - |
| **Total** | 676 | 374 | 166 |

***Tableau 3***

Au cours de cette année judiciaire, plusieurs accusés impliqués dans des cas de crimes spectaculaires ont été jugés coupables par le tribunal criminel, il s'agit notamment de :

1. Marc Eddy Gachette, Johnson Louis, Wildy Fils-Aimé et Kerby Gachette, impliqués dans l'enlèvement suivi de l'assassinat de Carl Rubens Francillon ;

2. Valdo Jean, jugé coupable de l'assassinat de Ginoue Mondésir ;

3. L'ancien policier Demy Léonard, jugé coupable de violences sexuelles sur Magalie Bitch ;

4. L'ancien policier Joseph Vilvert, jugé coupable de meurtre sur le policier Johnny Joseph.

Toutefois, malgré l'effort consenti par l'appareil judiciaire, plusieurs problèmes récurrents, tels que la détention préventive prolongée, les faiblesses dans les instructions judiciaires, l'absence des témoins cités par le Parquet, l'absence de certains accusés en raison du transfèrement des détenus non encore jugés et la mauvaise coordination des jurés, sont enregistrés dans toutes les juridictions du pays.

## 3. Mineurs en conflit avec la Loi

Les mineurs en conflit avec la Loi sont, dans le pays, sujets à un régime dur d'emprisonnement. Ils sont placés dans des centres de détention en dépit des dispositions légales qui portent la majorité pénale à seize (16) ans et ordonne de soustraire les mineurs des prisons pour les placer dans des centres d'accueil. Jusqu'en novembre 2008, *trois cent quatorze* (314) mineurs sont incarcérés. Parmi eux, *deux cent soixante dix neuf* (279) sont en attente de jugement et *trente-cinq* (35) sont condamnés. Plusieurs d'entre eux n'ont pas encore atteint l'âge pénal. Parmi les mineurs jugés, au moins deux (2) ont été condamnés à des peines d'emprisonnement ou de travaux forcés. Il s'agit de Sylvain, âgé de quinze (15) ans, condamné à dix (10) ans de travaux forcés et Nickenson, âgé de quatorze (14) ans, condamné à trois (3) ans d'emprisonnement.

De plus, les mineurs subissent tous les problèmes récurrents de l'appareil judiciaire et de l'administration pénitentiaire tels que la surpopulation carcérale, l'insalubrité, la détention préventive prolongée, etc.

## IV. CENTRES DE DETENTION

Malgré toutes les promesses qui ont été faites tant par le gouvernement que par certains responsables de l'appareil judiciaire, les prisons du pays continuent de représenter une source constante de violation des droits humains. L'administration pénitentiaire, un maillon de la chaine pénale, est continuellement traitée en parent pauvre.

Au niveau administratif, des avancées ont été constatées. Les agents de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) sont aujourd'hui, aux dires des prisonniers, plus abordables et plus aptes à les écouter. Les quelques agents impliqués dans des actes de violation des droits humains ou de corruption sont sanctionnés administrativement par l'Inspection Générale et, dans certains cas, leurs dossiers sont acheminés au parquet du tribunal de première instance de la juridiction concernée.

### 1. Agents de la DAP et Population carcérale

L'effectif des agents de la DAP a sensiblement augmenté. Il est passé de *cinq cent quinze* (515) agents en octobre 2007 à *sept cent quarante deux* (742) agents, en octobre 2008, dont *soixante-huit* (68) femmes. Toutefois, les efforts de la Direction Générale de la PNH pour augmenter l'effectif des agents pénitentiaires ne sont pas suffisants, au regard des normes internationales qui assignent un (1) agent à la garde de quatre (4) détenus. En effet, la DAP compte, jusqu'au 5 novembre 2008, *sept cent quarante deux* (742) agents pour *huit mille trois cent vingt-trois* (8.323) prisonniers, soit un (1) agent pour plus de onze (11) prisonniers. Pour cette même population, la DAP devait disposer de *deux mille neuf cent soixante huit* (2.968) agents donc, le personnel pénitencier ne représente que le tiers de ce qu'il devrait être. Il faudra souligner que le nombre d'agents susmentionné opère de manière rotative, ce qui diminue encore le nombre d'agents effectivement disponible par détenu.

La population carcérale nationale est estimée, au 5 novembre 2008, à huit mille trois cent vingt trois (8.323) détenus parmi lesquels seulement mille six cent sept (1.607) sont condamnés, soit 19.31 % de détenus disposant d'une décision de justice. 80.69 % de la population carcérale sont en attente de jugement.

Le tableau suivant renseigne sur la population carcérale.

| Prisons | Prévenus | | | | Total | Condamnés | | | | Total | Détenus | %Condamnés |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | F | G | FM | | H | F | G | FM | | Total | |
| ***Région Ouest*** | | | | | | | | | | | | |
| *Arcahaie* | 168 | 6 | 0 | 0 | 174 | 81 | 2 | 0 | 0 | 83 | 257 | 32,30% |
| *Carrefour* | 386 | 0 | 0 | 0 | 386 | 37 | 0 | 0 | 0 | 37 | 423 | 8,75% |
| *Delmas* | 0 | 0 | 183 | 0 | 183 | 0 | 0 | 15 | 0 | 15 | 198 | 7,58% |
| *Pétion-Ville* | 0 | 236 | 0 | 20 | 256 | 0 | 27 | 0 | 4 | 31 | 287 | 10,80% |
| ***Petit Goave**** | 87 | 7 | 6 | 0 | 100 | 4 | 0 | 1 | 0 | 5 | 105 | 4,76% |
| *Port-au-Prince* | 3480 | 0 | 0 | 0 | 3480 | 454 | 0 | 0 | 0 | 454 | 3934 | 11,54% |
| | **4121** | **249** | **189** | **20** | **4579** | **576** | **29** | **16** | **4** | **625** | **5204** | 12,01% |
| ***Région Nord*** | | | | | | | | | | | | |
| *Cap-Haïtien* | 331 | 18 | 13 | 0 | 362 | 153 | 0 | 0 | 0 | 153 | 515 | 29,71% |
| *Fort-Liberté* | 125 | 7 | 5 | 2 | 139 | 83 | 3 | 2 | 0 | 88 | 227 | 38,77% |
| *Gde Riv.Nord* | 53 | 3 | 0 | 0 | 56 | 12 | 0 | 3 | 0 | 15 | 71 | 21,13% |
| *Port-de-Paix* | 172 | 8 | 10 | 0 | 190 | 82 | 3 | 1 | 1 | 87 | 277 | 31,41% |
| | **681** | **36** | **28** | **2** | **747** | **330** | **6** | **6** | **1** | **343** | **1090** | 31,47% |
| ***Région Centre – Artibonite*** | | | | | | | | | | | | |
| ***Gonaïves**** | 196 | 12 | 11 | 0 | 219 | 14 | 0 | 0 | 0 | 14 | 233 | 0,00% |
| *Hinche* | 55 | 4 | 3 | 0 | 62 | 61 | 0 | 1 | 0 | 62 | 124 | 59,44% |
| *Mirebalais* | 106 | 3 | 0 | 0 | 109 | 127 | 0 | 0 | 0 | 127 | 236 | 53,81% |
| *Saint-Marc* | 168 | 5 | 2 | 0 | 175 | 76 | 3 | 2 | 0 | 81 | 256 | 31,64% |
| | **525** | **24** | **16** | **0** | **565** | **278** | **3** | **3** | **0** | **284** | **849** | 33,45% |
| ***Région Sud*** | | | | | | | | | | | | |
| *Anse-à-Veau* | 96 | 5 | 0 | 0 | 101 | 57 | 0 | 0 | 0 | 57 | 158 | 36,08% |
| ***Aquin**** | 19 | 2 | 0 | 0 | 21 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 21 | 0,00% |
| *Cayes* | 219 | 14 | 9 | 0 | 242 | 105 | 3 | 2 | 0 | 110 | 352 | 31,25% |
| *Coteaux* | 23 | 3 | 2 | 0 | 28 | 23 | 0 | 0 | 0 | 23 | 51 | 45,10% |
| *Jacmel* | 259 | 20 | 5 | 1 | 285 | 122 | 3 | 2 | 0 | 127 | 412 | 30,83% |
| *Jérémie* | 139 | 2 | 6 | 1 | 148 | 35 | 2 | 1 | 0 | 38 | 186 | 20,43% |
| | **755** | **46** | **22** | **2** | **825** | **342** | **8** | **5** | **0** | **355** | **1180** | 30,08% |
| **Total** | **6082** | **355** | **255** | **24** | **6716** | **1526** | **46** | **30** | **5** | **1607** | **8323** | **19,31%** |

***Tableau 4*** Source : ***Direction de l'Administration Pénitentiaire*** (DAP)

## 2. Conditions de fonctionnement des agents de la DAP

Les agents de la DAP ne disposent pas, en général, de matériels de fonctionnement tels que boucliers, gaz lacrymogène, menottes, eau etc. Outre cela, ils se plaignent souvent d'être eux-mêmes victimes de violations des droits humains, de n'avoir aucune voie de recours et d'être exposé à la vengeance des prévenus.

Certaines prisons du pays ont, au cours de l'année 2008, été dotées de moyen de locomotion facilitant ainsi les extractions judiciaires. En effet, les prisons civiles de ***Saint Marc***, des ***Coteaux*** et de la ***Grande Rivière du Nord*** ont respectivement reçu un nouveau véhicule. Toutefois, les véhicules attribués aux centres de détention ne sont pas suffisants et le manque de moyens de transport entrave le déplacement des prisonniers de leur lieu de détention au tribunal ou leur transfert dans d'autres prisons. Ce problème affecte également le transport des stocks de nourriture aux différents centres de détention.

## 3. Conditions générales de détention

Au cours de l'année 2008, de nombreux efforts ont été consentis en vue d'améliorer les conditions générales de détention. Des travaux de réhabilitation ont été entrepris dans plusieurs prisons civiles du pays, notamment à Port-au-Prince, à Carrefour, à Hinche, à Saint-Marc, à l'Anse à veau, à Delmas et au Cap-Haïtien.

S'il est vrai que certaines prisons du pays ont été physiquement réhabilitées, il n'en reste pas moins vrai que les prisons ne répondent toujours pas aux normes internationales en vigueur en matière de garde des détenus. Les cellules ne garantissent pas la sécurité des prisonniers. Elles sont pleines à craquer, ne sont ni aérées, ni éclairées. Les cellules en majorité n'ont pas de lits, ni de matelas. Des détenus dorment à même le sol. Cependant, même dans le cas où les cellules étaient pourvues de lits, il se poserait le problème de l'espace. Les toilettes dégagent des odeurs nauséabondes. L'espace pénitentiaire mesure au total six mille sept cent cinquante et un mètre-carré quarante-deux (6.751m$^2$42) soit zéro mètre-carré quatre-vingt un (0m$^2$ 81) par détenu alors que les normes internationales en matière d'espace exigent un minimum de quatre mètres-carré cinquante (4m$^2$50) par détenu, soit un déficit de trois mètres-carré soixante neuf (3m$^2$ 69).

D'une manière générale, les personnes privées de liberté ne sont pas séparées suivant leur statut juridique ou suivant les infractions commises.

L'alimentation en eau potable est un problème national. En effet, dans les centres de détention, ce problème est d'une acuité sévère. Si certaines prisons disposent d'eau, sa qualité est toujours questionnable. Jusqu'à aujourd'hui, on rencontre dans les prisons plusieurs cas de maladies provoquées par

l'utilisation d'une eau malsaine.

Les centres de détention sont dotés d'infirmeries qui ne fonctionnent pas normalement à cause d'une carence accrue de matériels de travail, de médicaments et de ressources humaines qualifiées. La grande promiscuité dans laquelle évoluent les détenus fragilise leur état de santé, provoquant des maladies hautement contagieuses telles que la grattelle, la galle, la tuberculose, etc.

## 4. Détenus décédés

Au cours de l'année 2008, cinquante-quatre (54) détenus ont perdu la vie au cours de leur incarcération. Le RNDDH a pu retracer les noms de quarante-deux (42) d'entre eux.

| | NOMS ET PRENOMS | DATE | PROVENANCE |
|---|---|---|---|
| 1. | Guervil Jean Gilbert | 07-01-08 | Port-au-Prince |
| 2. | Joseph Milord | 17-01-08 | Port-au-Prince |
| 3. | Elisée Jean Pierre | 20-01-08 | Port-au-Prince |
| 4. | Délusmé Enis | 24-01-08 | Port-au-Prince |
| 5. | Homme non identifié | 18-02-08 | Urgences HUEH |
| 6. | Sainsimon Darius | 19-02-08 | Port-au-Prince |
| 7. | Joseph Rochambeau | 24-02-08 | Port-au-Prince |
| 8. | Noël Dieuseul | 06-03-08 | Port-au-Prince |
| 9. | Charles Bremond | 07-03-08 | Port-au-Prince |
| 10. | Inconnu | 10-03-08 | Jacmel |
| 11. | Inconnu | 15-03-08 | Jacmel |
| 12. | Louis Wilner | 28-03-08 | Port-au-Prince |
| 13. | Paulémon Kesnel | 29-03-08 | Port-au-Prince |
| 14. | Dorvil Ronald | 30-04-08 | Port-au-Prince |
| 15. | Alexandre Jacques | 08-05-08 | Port-au-Prince |
| 16. | Duvet Michel | 09-05-08 | Port-au-Prince |
| 17. | Joseph Jameson | 14-05-08 | Port-au-Prince |
| 18. | Pierre Faudy | 18-05-08 | Port-au-Prince |
| 19. | Lazard Daniel | 16-06-08 | Port-au-Prince |
| 20. | Jules Lina | 18-06-08 | Pétion-ville |
| 21. | Cherenfant Jean Jacques | 19-06-08 | Port-au-Prince |
| 22. | Chéry Jacob | 22-05-08 | Port-au-Prince |
| 23. | Gérald Durosier | 27-06-08 | Port-de-Paix |
| 24. | Jourdan Astrel | 29-06-08 | Port-au-Prince |
| 25. | Jeune Pierre | 07-07-08 | Port-au-Prince |
| 26. | Céleste Willy | 07-07-08 | Port-au-Prince |
| 27. | Aurélien Robert | 10-07-08 | Port-au-Prince |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 28. | Bien-Aimé Bob | 08-08-09 | Port-au-Prince |
| 29. | Jeancien Rulus | 11-08-08 | Port-au-Prince |
| 30. | Charles Michelet | 13-08-08 | Port-au-Prince |
| 31. | Joseph Estéban | 22-08-08 | Port-au-Prince |
| 32. | Constant Jamesley | 24-08-08 | Port-au-Prince |
| 33. | Saldony Antonio | 26-08-08 | Port-au-Prince |
| 34. | Pierre Jean Paul | 02-09-08 | Port-au-Prince |
| 35. | Dutervil Vilmont | 08-09-08 | Port-au-Prince |
| 36. | Pélicier Guillaume | 10-09-08 | Port-au-Prince |
| 37. | Dérosil Rodrigue | 15-09-08 | Port-au-Prince |
| 38. | Lyncé Mackensen | 18-09-08 | Port-au-Prince |
| 39. | Vilfranche Alouis | 22-09-08 | Port-au-Prince |
| 40. | Valbrun Lucien | 26-09-08 | Port-au-Prince |
| 41. | Delmas Philippe | 01-10-08 | Port-au-Prince |
| 42. | Toussaint James | 04-10-08 | Port-au-Prince |

***Tableau 5***

## 5. Programme de réinsertion

Dans la prison civile de Delmas, un programme scolaire est mis en place depuis plusieurs années, permettant aux mineurs en conflit avec la loi, de suivre le cursus scolaire conformément au programme du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. Quant à la prison civile de Pétion-ville, elle dispose d'un atelier de formation en art floral, crochet, macramé, broderie, etc. Cependant, les programmes de réinsertion sociale ne sont réalisés que dans deux (2) des dix-sept (17) prisons du pays et ne sont pas mis en œuvre par l'Etat haïtien. Ces programmes, même lorsqu'ils existent, sont difficilement réalisables, à cause du taux élevé de personnes en détention préventive prolongée.

Il convient de signaler que la prison civile de Delmas garde les mineurs en conflit avec la Loi. Elle a été établie contrairement aux législations en vigueur en matière de délinquance juvénile et soumet à un régime pénitentiaire des mineurs qui devaient être gardés dans un centre de rééducation.

## 6. Cas des commissariats convertis en prisons

Les juridictions des ***Gonaïves***, de ***Petit-Goâve***, de ***Miragoane*** et d'***Aquin*** fonctionnent sans prisons. Conséquemment, les personnes privées de liberté sont détenues dans les commissariats respectifs de ces villes ou disséminées dans les juridictions les plus proches, occultant ainsi la chance des détenus d'être jugées dans les délais prévus par la Loi, vu les problèmes de transport et de ressources humaines évoqués plus haut.

## 7. Cas d'évasion

De janvier à décembre 2008, plusieurs cas d'évasion ont été répertoriés à travers différentes prisons du pays.

1. Le 1er janvier 2008, une évasion est enregistrée à la Prison civile du ***Cap-Haïtien***. Cette évasion s'est soldée par :

✓ Un (1) mort : Franzty PHANY, accusé de viol et de vol ;

✓ Trois (3) évadés :

- Etienne HERIVAUX, accusé d'enlèvement et de séquestration, condamné à quatorze (14) ans d'emprisonnement ;
- Jacques WISNICK, accusé de viol à mains armées. Il a été ré-appréhendé ;
- Anelson Nelson, accusé d'association de malfaiteurs.

Trois (3) autres détenus sont blessés. Il s'agit de :

- Fabien MONDESIR, accusé d'enlèvement et de séquestration ;
- Secra ZAMOR, accusé d'assassinat ;
- Hérode BERNADIN, accusé de détention illégale d'arme et trafic de stupéfiants.

2. Le 6 mars 2008, une évasion est enregistrée dans la prison de Hinche. Une (1) personne s'est évadée ;

3. Le 18 avril 2008, sept (7) détenus de la cellule huit (8) de la prison civile du ***Cap-Haïtien*** se sont évadés. Bilan :

✓ Un mort : Jacky DESTINE, emprisonné pour voies de fait ;

✓ Cinq (5) évadés :

- Rodney AUGUSMA, incarcéré pour vol de nuit ;
- Winston PIERRE, accusé d'enlèvement, d'association de malfaiteurs ;
- Jean Robert ANTOINE, accusé d'association de malfaiteur ;
- Jean Elie BAPTISTE. Il est ré-appréhendé.

4. Le 30 juin 2008, seize (16) détenus de la prison civile de ***Carrefour*** se sont évadés. Trois (3) d'entre eux ont été ré-appréhendés.

Il s'agit de :

- ✓ Junior GILLES, accusé d'enlèvement ;
- ✓ Jocelyn MILORD, accusé de tentative d'assassinat ;
- ✓ Mickenson EDOUARD, accusé de viol ;
- ✓ Eugène FENELON, accusé d'association de malfaiteur ;
- ✓ Wilfrid CHERY, accusé d'association de malfaiteur ;
- ✓ Sony BAPTISTE, accusé d'association de malfaiteurs ;
- ✓ Orest SAINT LOT, accusé de consommation de stupéfiants ;
- ✓ Grégory MOÏSE, accusé de meurtre ;
- ✓ Orlando LAFLEUR, accusé de vol de véhicule ;
- ✓ Luine FLEURIOT, accusé de viol ;
- ✓ Jeanty LOMANE, accusé de viol ;
- ✓ Jacquelin DUNEL, accusé d'association de malfaiteurs ;
- ✓ Christophe SEJOUR, accusé d'association de malfaiteurs.

5. Le 7 juillet 2008, une évasion est enregistrée à la prison civile de la ***Grande Rivière du Nord***. Cinq (5) détenus ont pris la fuite. Deux (2) d'entre eux ont été ré-appréhendés.

## V. SITUATION DES DROITS SOCIAUX ET ECONOMIQUES EN 2008

Les droits à la santé, à l'éducation, au travail, à la liberté syndicale, à l'alimentation sont systématiquement foulés au pied par les dirigeants étatiques. Les choix économiques des différents gouvernements qui se sont succédé ne tiennent pas compte des besoins socio-économiques réels de la population.

### 1. Droit à la Santé

- ✓ L'accès aux soins de santé constitue pour la population, une source constante de préoccupations. Des centaines de milliers de dollars sont

investis dans le secteur de la santé mais les résultats ne sont pas visibles. Les autorités étatiques n'abordent jamais les problèmes structurels du secteur, de manière responsable, en vue de trouver une solution durable. Les décisions prises sont toujours de nature à trouver des palliatifs. Dans les hôpitaux publics, les médecins, les infirmières, les auxiliaires, les stagiaires et les membres du personnel de soutien, n'ont pas le minimum nécessaire pour travailler tels que : une salle de travail bien équipée, une table de consultation, un bureau, un stéthoscope, un tensiomètre, un marteau-réflexe, un otoscope, un pen-light, des gants, un téléphone, des bonbonnes d'oxygène, des médicaments d'urgence, des accessoires de nettoyage, des antiseptiques, etc.

- ✓ Dans divers hôpitaux du pays, des arrêts de travail ont été enregistrés au cours de l'année 2008, notamment à l'***Hôpital Justinien du Cap***, à l'***Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti*** (HUEH). Les revendications des protestataires sont toujours les mêmes : le paiement de plusieurs mois d'arriérés de salaire, de meilleures conditions de travail pour le personnel infirmier, la dénonciation des cas de corruption et de détournement au niveau des centres hospitaliers. Ces grèves ont occasionné le décès d'au moins vingt-huit (28) patients.

- ✓ Les laboratoires d'analyses médicales poussent comme des champignons en Haïti et sont logés dans n'importe quel bâtiment et l'absence des conditions hygiéniques fragilise la santé des patients. Cependant, le prix des services fournis est dérisoire et convient aux petites bourses. Comme preuve tangible de la défaillance des services offerts par ces laboratoires, les médecins réfèrent leurs patients à des laboratoires spécifiques qui leur inspirent confiance et dont les résultats sont, selon eux, plus fiables. A l'instar des laboratoires d'analyses médicales, certaines pharmacies, en Haïti, sont localisées dans des bâtiments crasseux.

- ✓ En juillet 2007 le ***Ministère de la Santé Publique et de la Population*** (MSPP) interdit la vente de médicaments dans les rues et une opération de saisie de médicaments a été lancée par le directeur général Gabriel TIMOTHEE et réalisée par les brigades des Mairies de la zone métropolitaine. Pendant plusieurs mois, les marchands ambulants ont disparu de la circulation. Cependant, ces activités ont progressivement repris, atteignant en 2008 une ampleur presqu'égale à ce qu'elles étaient avant la publication de cette circulaire.

  Des marchants ambulants, vantant à haute voix l'efficacité de leurs médicaments, se retrouvent partout, dans des véhicules privés sillonnant les rues, dans les marchés publics, dans des quartiers populeux, dans des véhicules de transport en commun. La population, par manque d'informations, se procure ces médicaments en quantité.

## 2. Droit à l'Education

Selon un inventaire de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informations (IHSI), réalisé en 2005, il existe en Haïti douze mille neuf cent soixante huit (12.968) établissements scolaires dont neuf cent vingt huit (928) établissements préscolaires, neuf mille cent quatre vingt quinze (9.195) de niveau primaire et deux mille huit cent quarante (2.840) de niveau secondaire. 79,2% des établissements inventoriés sont du secteur privé. Seulement 10,8% appartiennent au secteur public. Trois cent quatre vingt quatre (384) centres d'alphabétisation, mille quatre cent cinquante cinq (1.455) institutions techniques et professionnelles, cent vingt sept (127) écoles supérieures et quatre vingt quinze (95) institutions universitaires ont aussi été inventoriés.

Nombreuses sont les maisons habitables qui ont été transformées en établissements scolaires. N'ayant pas été construites pour de telles activités, elles n'offrent pas aux enfants l'environnement adéquat pour un meilleur apprentissage : salles propres et bien aérées, cours de récréation, espace pour le sport, voies d'accès pour véhicules, etc. Les écoliers sont sujets à toutes sortes de dangers. L'exemple le plus tragique est l'effondrement de l'***Etablissement la Promesse Evangélique***, le 7 novembre 2008, provoquant le décès de quatre-vingt-treize (93) personnes dont des élèves et des professeurs.

Contrairement aux prescrits de la Constitution du pays, l'éducation primaire n'est pas accessible à tous. Les quelques écoles primaires publiques existantes fonctionnent dans des conditions lamentables. Les bâtiments sont délabrés et ne répondent pas aux règles minimales de sécurité, les classes sont surchargées, les fournitures de bureaux font défaut rendant les conditions générales d'apprentissage et d'évaluation extrêmement difficiles.

## 3. Droit à l'Alimentation

Selon un rapport présenté en 2005 par le ***Programme des Nations Unies pour le Développement*** (PNUD), 78% de la population haïtienne vit en-deçà du seuil de pauvreté avec moins de deux (2) dollars américains par jour et 53,9 % évoluent dans un état de pauvreté extrême avec moins d'un (1) dollar américain par jour. La production agricole, jadis couvrait environ 90 % de la consommation nationale. Actuellement, elle ne couvre que 47 % des besoins alimentaires du pays.

Le droit à l'alimentation, l'un des aspects importants du droit à la vie, est, en Haïti, totalement bafoué. La majorité de la population est incapable de se nourrir. La ration alimentaire se résume aujourd'hui à un repas chaud par jour, qui ne se prend pas à heure fixe car, il dépend d'activités journalières.

Tout au cours de l'année 2008, les prix des produits de première nécessité ont subi une augmentation vertigineuse, débouchant sur des émeutes nationales de la faim, en avril 2008. Additionnées à cela, diverses intempéries ont touché

Haïti au cours des mois d'août et de septembre 2008, affectant tous les départements géographiques du pays et occasionnant de lourdes pertes notamment dans le secteur agricole. Parallèlement, la communauté internationale est venue en aide au pays après le passage des ouragans. Des sacs de riz, destinés aux sinistrés ont cependant été volés et ont atterri dans différents dépôts de la capitale. Des scellés ont été apposés sur certains de ces dépôts, au moins un camion a été saisi avec à bord, cinquante-quatre (54) sacs de riz. Plusieurs personnes seraient impliquées dans ces vols dont Rodney DUCHEINE, un chauffeur du Programme Alimentaire Mondial (PAM). Cependant, aucune personne n'a été interpellée dans le cadre de ce dossier. La chambre des députés a créé, le 25 septembre 2008, une commission chargée de contrôler la distribution de l'aide aux sinistrés.

La situation alimentaire du pays est tellement grave que dans plusieurs départements tels que le Nord-ouest, le Sud-est, le centre, etc. des cas de malnutrition aigue sont enregistrés occasionnant le décès de plusieurs personnes. Dans le département du Centre, pour apaiser leur faim, des personnes se nourrissent chaque jour de terre d'argile. Dans la commune de ***Belle Anse*** située dans le département du Sud-est, *onze mille* (1.000) habitants souffrent de malnutrition chronique. Au moins vingt-deux (22) personnes, pour la plupart, des enfants sont morts de famine dans la section communale de ***Baie d'Orange***.

La violation du droit à l'Alimentation de la population haïtienne représente un mal endémique. Des personnes meurent de faim, de malnutrition. Aucune politique n'est clairement définie en matière de production nationale. Les agriculteurs sont livrés à eux-mêmes et les principaux produits de consommation viennent de l'étranger au détriment des produits nationaux car d'une matière générale, les produits importés sont plus abordables quant à leur prix.

## 4. Droit au travail et à la liberté syndicale

Les problèmes relatifs au droit au travail et à la liberté syndicale sont récurrents dans le pays et sont similaires en divers aspects, au sein de tous les bureaux de l'administration publique. Des révocations massives, des cas de gabegies administratives, des détournements de fonds sans autorisation, des cas d'utilisation abusive du statut de contractuel, des cas de rétrogradation des cadres, des cas de corruption, des cas d'harcèlement sexuel, de favoritisme, de trafic d'influence et de révocations brutales, sont constamment dénoncés au sein des bureaux de l'Administration Publique notamment à l'Office National d'Assurances Vieillesse, dans les municipalités, dans les bureaux des douanes, les Archives Nationales, les Télécommunications d'Haïti S.A.M., etc.

Les syndicats qui évoluent dans ces institutions le font dans des conditions difficiles. Plusieurs cas de persécutions, de menaces, d'agressions verbales, de révocation, d'expulsion, d'arrestation et d'emprisonnement, de refus du droit de rassemblement au sein des institutions sont orientés contre les employés

syndiqués en raison de leur appartenance à un syndicat. Le 6 juin 2008 une commission présidentielle devant statuer sur les syndicats du pays et proposer des pistes de solution est créée. Paradoxalement, même des membres de la commission présidentielle, employés de l'administration publique, sont révoqués alors même qu'ils mènent l'enquête et ce, en dépit de toutes les promesses faites à eux par le Président de la République. La commission a produit son rapport qui a été communiqué à la Présidence mais, à date, aucune suite n'est donnée aux recommandations et suggestions qui ont été faites.

## VI. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Le présent rapport démontre clairement que le gouvernement PREVAL / ALEXIS ne détenait aucun plan pour améliorer les conditions de vie de la population haïtienne. Les promesses de construire des complexes éducatifs dans toutes les communes du pays, de relancer le programme de confection d'uniformes et de vêtements, de suivre l'exemple de ***Marmelade*** quant à la production du jus de fruit du Président PREVAL sont, pour la plupart, restées lettre morte. Le nouveau gouvernement dirigé par Madame Michèle Duvivier PIERRE-LOUIS n'a pas su faire la différence. Les conditions de vie de la population se sont aggravées surtout à cause du passage des dernières tempêtes tropicales. La corruption s'érige plus que jamais en système.

Sur le plan de la sécurité publique, si certains efforts ont été consentis pour arrêter certains chefs de gangs, il n'en reste pas moins que la situation est précaire d'autant plus que le Parquet de ***Port-au-Prince*** a poursuivi, tout au cours de l'année 2008, une vague de libération massive dont ont bénéficié des personnes arrêtées et considérées comme dangereuses.

La loi sur l'état d'urgence votée par la quarante-huitième (48ème) législature constitue une véritable source de corruption. L'argent décaissé estimé à cent quatre vingt dix-sept millions (197.000.000) de dollars américains au profit des victimes des tempêtes tropicales, n'est pas dépensé dans la transparence et les résultats ne sont aucunement visibles. Parallèlement, la corruption dans l'administration publique bat son plein en dépit du fait que le Président de la République ait, depuis 2007, invité les responsables de l'Etat à se métamorphoser en agents de lutte contre la corruption.

La situation économique difficile du pays porte les haïtiens à fuir le pays, souvent dans des embarcations de fortune, exposant ainsi leur vie. En témoigne le naufrage survenu dans la nuit du 10 au 11 mai 2008.

L'opinion publique est particulièrement sensible par rapport aux agissements et réalisations de la MINUSTAH. La population est perplexe quant à la passivité légendaire et l'importance réelle de cette mission en Haïti. Par conséquent, les revendications de la population portent souvent sur le départ de cette mission. Les agissements des agents de la MINUSTAH, une mission de l'Organisation des Nations-Unies, ne peuvent être pris en exemple par la PNH. En effet,

depuis le déploiement de cette force, des agents sont dénoncés dans diverses exactions. La MINUSTAH s'est investie dans la sécurité des bâtiments publics, au lieu d'établir un plan national de sécurité conjointement avec la PNH pour enrayer le phénomène d'insécurité régnant dans le pays, car s'il est vrai que la situation sécuritaire s'est améliorée ces derniers mois, il n'en demeure pas moins que la précarité de cette sécurité maintient la population dans un qui-vive permanent.

La PNH a, au cours de l'année 2008, fait des progrès en matière de lutte contre le banditisme. En témoigne le nombre de cas d'arrestations et d'interpellation. Cependant, il est regrettable que des agents de la PNH soient impliqués dans des cas de violation des droits humains tels que viols, assassinats, bastonnades. D'autres sont aussi impliqués dans des actes d'enlèvement et de séquestration ou de trafic illicite de stupéfiants. Ceci affecte la confiance de la population en cette force de l'ordre public.

En matière de justice, les aspirations du peuple haïtien sont bafouées. Si des séances d'assises sont réalisées dans toutes les juridictions du pays, au cours de l'année 2008, aucun effort n'est consenti pour l'implémentation des lois votées en 2007 dans le cadre de la réforme judiciaire. La détention préventive prolongée reste encore le défi de l'appareil judiciaire.

Les conditions de détention des personnes privées de liberté sont aujourd'hui plus inquiétantes que jamais. Beaucoup de détenus sont décédés en prison en raison de ces conditions difficiles : maladies contagieuses, environnement malsain, promiscuité, carence en nourriture, usage d'eau insalubre, exigüité des cellules, etc.

En Haïti, les droits sociaux économiques sont systématiquement violés. Les droits à la santé, à l'éducation, au travail, à la liberté syndicale, à l'alimentation sont foulés au pied par les dirigeants étatiques. Les choix économiques des différents gouvernements qui se sont succédé ne tiennent pas compte des besoins socio-économiques réels de la population. Compte tenu de la vulnérabilité du pays sur le plan environnemental, un plan d'intervention relatif aux ravages occasionnés par les désastres naturels afin d'aider le gouvernement et le peuple haïtien à réparer les dégâts et à combattre l'aggravation de la pauvreté qui résulte généralement des suites de ces cataclysmes naturels doit être minutieusement mis en place en vue de remplacer les interventions-pompiers qui résument le travail de la MINUSTAH.

L'accès aux soins de santé constitue pour la population, une source constante de préoccupations. Des centaines de milliers de dollars sont investis dans le secteur de la santé mais les résultats ne sont pas visibles. Les autorités étatiques n'abordent jamais les problèmes structurels du secteur, de manière responsable, en vue de trouver une solution durable. Les décisions prises sont toujours conjoncturelles.

Le droit à l'éducation n'a pas été, en 2008, une des priorités des deux (2) gouvernements qui se sont succédé. Plusieurs écoles publiques n'ont pas travaillé en raison des arrêts de travail observés par les enseignants, au cours du premier trimestre de l'année académique 2008 – 2009, pour le paiement des arriérés de salaires. Additionné à cela, le drame de ***Nerettes,*** survenu le 7 novembre 2008, l'effondrement partiel de l'institution du Canapé-vert, la ***Grace Divine***, ainsi que l'effondrement du mur de la Téléco de ***Sans fil***, le 29 novembre 2008 témoignent du laxisme et de l'indifférence légendaires de l'Etat haïtien en matière de sécurité publique.

Le droit à l'Alimentation de la population haïtienne est bafoué. Des personnes meurent de faim, de malnutrition. Aucune politique n'est clairement définie en matière de production nationale.

Les droits au travail et à la liberté syndicale sont systématiquement violés. Des révocations massives, des cas de gabegies administratives, des détournements de fonds sans autorisation, des cas d'utilisation abusive du statut de contractuel, des cas de rétrogradation des cadres, des cas de corruption, des cas d'harcèlement sexuel, de favoritisme, de trafic d'influence et de révocations brutales, sont constamment dénoncés au sein des bureaux de l'Administration Publique. Malgré toutes ces dénonciations, le gouvernement ne montre aucun souci pour faire la lumière autour de ces faits et sanctionner, le cas échéant, les auteurs.

Au demeurant, beaucoup reste à faire par le gouvernement Préval / Pierre-Louis pour le respect et la réalisation des droits humains en Haïti. En effet, les problèmes structurels liés aux institutions étatiques et susceptibles d'entrainer des cas de violations de droits humains doivent être adressés avec objectivité ce, pour aboutir à l'établissement effectif d'une société de droit respectueuse des lois et des principes. En ce sens, le gouvernement doit :

- ✓ mettre un terme à cette obsession de création de commission en renforçant les institutions prévues par la Loi et la Constitution du pays ;

- ✓ renforcer le Ministère de la Justice ainsi que la secrétairerie d'Etat à la Justice en vue d'implémenter les lois votées en 2007, relatives au pouvoir judiciaire ;

- ✓ porter les magistrats à travailler sur les dossiers qui leur sont confiés ce, dans le but de réduire la détention préventive prolongée ;

- ✓ ***décréter l'année 2009, année de lutte contre la détention préventive prolongée ;***

- ✓ Porter les autorités policières et judiciaires à mener leurs enquêtes avant les arrestations des personnes, ce, dans le but d'éviter des cas de violations de la liberté individuelle, comme ce fut le cas dans le dossier d'arrestation des employés de l'HUEH ;

- ✓ construire de nouvelles prisons répondant aux normes internationales régissant l'administration pénitentiaire ;

- ✓ prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue d'améliorer effectivement les conditions de vie de la population haïtienne sur les plans social, et économique.